

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE PREIZERDAUL

Séance du 31 juillet 2014

Date de l'annonce publique de la séance : 24 juillet 2014
Date de la convocation des conseillers : 24 juillet 2014

Présents : Heyart Fernand, Bourgmestre ; Martiny Gilles, Hilger François, échevins ; Eyschen Marie-Louise, Groben Marc, Müller Fernand, Schreiber Luc, Zigrand René, conseillers.

Absent, excusé : Marc Gergen, conseiller.

Point 6 : Fixation des tarifs pour indemniser des locations d'engins agricoles.

Le conseil communal,

Considérant que le service technique communal ne dispose pas de tous les engins nécessaires pour l'accomplissement de ses tâches diverses ;

Considérant que dès lors, le service technique communal loue des machines auprès de ses ouvriers respectivement auprès d'autres agriculteurs de la région ;

Considérant que depuis toujours, ces locations se font au barème officiel tel qu'il est établi par l'association agricole Maschinen und Bertriebshilfring (MBR) Lëtzebuerg ;

Vu l'observation présentée par le contrôle de la comptabilité des communes concernant le fait qu'il n'existe pas de délibération officielle du conseil communal en la matière ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

d é c i d e à l' u n a n i m i t é

d'appliquer le barème officiel du MBR Letzebuerg en ce qui concerne la location d'engins agricoles comme tracteur, remorque, benne ou autres et tel qu'il est annexé à la présente.

Transmet la présente à l'Autorité Supérieure aux fins d'attribution.
Ainsi décidé en séance publique, lieu et date qu'en tête.

Le conseil communal,

The block contains several handwritten signatures in black ink. There are approximately seven distinct signatures, some of which are quite stylized and cursive. One signature on the right side appears to have the name 'Eyschen' written next to it.